

## Mon assistance juridique PRO

### MARCHE CIBLE

- **Personne physique majeure**
- **18 à 75 ans**

### DÉFINITION

**Ce produit de protection juridique permet la fourniture d'informations juridiques à caractère documentaire à titre préventif, de conseil à l'assuré dans le cadre de la gestion d'un litige, d'assistance amiable pour résoudre le litige et la prise en charge par l'assureur de certains frais de procédure de l'assuré en cas de différend ou de litige opposant celui-ci à des tiers.**

### FICHE TECHNIQUE

#### CIBLE

- Les entreprises de plus de 5 salariés et en option, leurs salariés

#### GARANTIES

- RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES DANS TOUS LES DOMAINES DE DROIT PAR TÉLÉPHONE EN ILLIMITÉ
- PROTECTION JURIDIQUE DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

<b>Garantie Sociale</b>	Les litiges que vous rencontrez avec vos employés en cas de conflit individuel du travail
<b>Garantie Fiscale</b>	les honoraires de votre expert comptable en cas de vérification de comptabilité par l'administration fiscale et également en charge les honoraires de votre expert comptable
<b>Garantie URSSAF</b>	Les honoraires de votre expert comptable en cas de contrôle URSSAF ou MSA.
<b>Garantie Commerciale</b>	les conflits avec vos clients dans le cadre de vos activités professionnelles notamment les litiges relatifs à l'exécution de vos obligations ou à vice caché lorsque votre responsabilité contractuelle est mise en cause. Sont également pris en charge les conflits avec un fournisseur, un prestataire de services, votre bailleur ou avec vos sous-traitant dans le cadre de vos activités professionnelles Le recouvrement des créances
<b>Garantie permis de conduire</b>	Les frais de stage de sensibilisation à la sécurité routière que vous devez engager pour récupérer des points sur votre permis de conduire. Les frais engagés pour un nouveau permis de conduire si celui-ci est invalidé pour défaut de point.

#### OPTIONS

- Confort de vie privée des salariés
- Confort de vie privée des dirigeants
- Doublement des plafonds de prise en charge avocat

#### EXCLUSIONS

Les litiges survenus avant la prise d'effet du contrat de protection juridique.  
Les amendes, sanctions et intérêts en cas de condamnation de l'assuré.

**Les principales restrictions de votre contrat sont :** Nous intervenons à l'amiable pour les litiges dont l'intérêt financier en jeu est égal ou supérieur à 150 Euros et au contentieux pour les litiges dont il est égal ou supérieur à 300 Euros TTC.

#### TERRITORIALITÉ

Le champs d'intervention de ce contrat est la France et les pays membres de l'Union Européenne

#### PAIEMENT DES COTISATIONS

- Par prélèvement mensuel ayant lieu le 5, 10 ou 15 de chaque mois
- Par prélèvement annuel en une seule fois
- Par chèque

#### DÉLAIS DE CARENCE

Aucun

#### FORFAIT

• Recours à l'amiable ayant abouti	<b>300€ par affaire</b>
• Assistance à expertise, à mesure d'instruction	
• Recours précontentieux en matière administrative	<b>300 € pour la première intervention</b>
• Représentation devant une commission administrative, civile ou disciplinaire	<b>90€ pour chacune des interventions suivantes par affaire</b>
• Transaction amiable menée à terme	<b>450€ par affaire</b>
• Médiation ou conciliation ayant abouti et constatée par un juge	
• Référé et requêtes	<b>400 € par ordonnance</b>
• Conseil de Prud'hommes (conciliation)	<b>300€ par affaire</b>
• Conseil des Prud'hommes (bureau de jugement)	<b>1000€ par affaire</b>
• Conseil des Prud'hommes (juge départiteur)	<b>480€ par affaire</b>
• Juge de l'exécution	<b>600€ par affaire</b>
• Tribunal de Police sans partie civile	<b>300€ par affaire</b>
• Tribunal de Police avec partie civile	<b>420€ par affaire</b>
• Tribunal Correctionnel sans partie civile	<b>420€ par affaire</b>
• Tribunal Correctionnel avec partie civile	<b>840€ par affaire</b>
• Composition ou médiation pénale	<b>240€ par affaire</b>
• Tribunal d'Instance ( et tribunaux de même degré)	<b>600€ par affaire</b>
• Tribunal de Grande Instance ( et tribunaux de même degré)	<b>1000€ par affaire</b>
• Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale	<b>1000€ par affaire</b>
• Tribunal de Commerce (déclaration de créance auprès du mandataire)	<b>180€ par affaire</b>
• Tribunal de commerce (relevé de forclusion)	<b>240€ par affaire</b>
• Tribunal de commerce (jugement)	<b>1000€ par affaire</b>
• Cour d'appel (Honoraires avocat)	<b>700€ par affaire</b>
• Cour d'appel (Frais de postulation)	<b>500€ par affaire</b>
• Cour d'assises, Cour de Cassation, Conseil d'Etat	<b>1500€ par affaire</b>

## Mon assistance juridique PRO

### MARCHE CIBLE

- Personne physique majeure
- 18 à 75 ans

### DÉFINITION

Ce produit de protection juridique permet la fourniture d'informations juridiques à caractère documentaire à titre préventif, de conseil à l'assuré dans le cadre de la gestion d'un litige, d'assistance amiable pour résoudre le litige et la prise en charge par l'assureur de certains frais de procédure de l'assuré en cas de différend ou de litige opposant celui-ci à des tiers.

### FICHE TECHNIQUE

#### CIBLE

- Les entreprises de plus de 5 salariés et en option, leurs salariés

#### GARANTIES

- RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES DANS TOUS LES DOMAINES DE DROIT PAR TÉLÉPHONE EN ILLIMITÉ
- PROTECTION JURIDIQUE DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

<b>Garantie Sociale</b>	Les litiges que vous rencontrez avec vos employés en cas de conflit individuel du travail
<b>Garantie Fiscale</b>	les honoraires de votre expert comptable en cas de vérification de comptabilité par l'administration fiscale et également en charge les honoraires de votre expert comptable
<b>Garantie URSSAF</b>	Les honoraires de votre expert comptable en cas de contrôle URSSAF ou MSA.
<b>Garantie Commerciale</b>	les conflits avec vos clients dans le cadre de vos activités professionnelles notamment les litiges relatifs à l'exécution de vos obligations ou à vice caché lorsque votre responsabilité contractuelle est mise en cause. Sont également pris en charge les conflits avec un fournisseur, un prestataire de services, votre bailleur ou avec vos sous-traitant dans le cadre de vos activités professionnelles Le recouvrement des créances
<b>Garantie permis de conduire</b>	Les frais de stage de sensibilisation à la sécurité routière que vous devez engager pour récupérer des points sur votre permis de conduire. Les frais engagés pour un nouveau permis de conduire si celui-ci est invalidé pour défaut de point.

#### OPTIONS

- Confort de vie privée des salariés
- Confort de vie privée des dirigeants
- Doublement des plafonds de prise en charge avocat

#### EXCLUSIONS

Les litiges survenus avant la prise d'effet du contrat de protection juridique.  
Les amendes, sanctions et intérêts en cas de condamnation de l'assuré.

**Les principales restrictions de votre contrat sont :** Nous intervenons à l'amiable pour les litiges dont l'intérêt financier en jeu est égal ou supérieur à 150 Euros et au contentieux pour les litiges dont il est égal ou supérieur à 300 Euros TTC.

#### TERRITORIALITÉ

Le champs d'intervention de ce contrat est la France et les pays membres de l'Union Européenne

#### PAIEMENT DES COTISATIONS

- Par prélèvement mensuel ayant lieu le 5, 10 ou 15 de chaque mois
- Par prélèvement annuel en une seule fois
- Par chèque

#### DÉLAIS DE CARENCE

Aucun

#### FORFAIT

• Recours à l'amiable ayant abouti	300€ par affaire
• Assistance à expertise, à mesure d'instruction	
• Recours précontentieux en matière administrative	300 € pour la première intervention
• Représentation devant une commission administrative, civile ou disciplinaire	90€ pour chacune des interventions suivantes par affaire
• Transaction amiable menée à terme	450€ par affaire
• Médiation ou conciliation ayant abouti et constatée par un juge	
• Référé et requêtes	400 € par ordonnance
• Conseil de Prud'hommes (conciliation)	300€ par affaire
• Conseil des Prud'hommes (bureau de jugement)	1000€ par affaire
• Conseil des Prud'hommes (juge départiteur)	480€ par affaire
• Juge de l'exécution	600€ par affaire
• Tribunal de Police sans partie civile	300€ par affaire
• Tribunal de Police avec partie civile	420€ par affaire
• Tribunal Correctionnel sans partie civile	420€ par affaire
• Tribunal Correctionnel avec partie civile	840€ par affaire
• Composition ou médiation pénale	240€ par affaire
• Tribunal d'Instance ( et tribunaux de même degré)	600€ par affaire
• Tribunal de Grande Instance ( et tribunaux de même degré)	1000€ par affaire
• Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale	1000€ par affaire
• Tribunal de Commerce (déclaration de créance auprès du mandataire)	180€ par affaire
• Tribunal de commerce (relevé de forclusion)	240€ par affaire
• Tribunal de commerce (jugement)	1000€ par affaire
• Cour d'appel (Honoraires avocat)	700€ par affaire
• Cour d'appel (Frais de postulation)	500€ par affaire
• Cour d'assises, Cour de Cassation, Conseil d'Etat	1500€ par affaire